

# AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR  
LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juin 2026, le conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro A-2026-59 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge* ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au [www.riviere-rouge.ca](http://www.riviere-rouge.ca), sous l'onglet *Ville / Administration / Réglementation / Règlements de l'Agglomération de Rivière-Rouge*.

Le Règlement numéro A-2026-59 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 9<sup>e</sup> JOUR DE JUIN 2026**

**Catherine Denis-Sarrazin  
Greffière et directrice générale adjointe**